



TOTAL SE
Déclaration au titre de l'article 223-16 du Règlement Général
de l'Autorité des marchés financiers

Date	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote exerçables en Assemblée Générale
31 juillet 2020	2 653 124 025	2 782 959 998

Le nombre total des droits de vote attachés à ces 2 653 124 025 actions s'élève à 2 807 373 959 droits de vote (dénommés « droits de vote théoriques »), s'il est tenu compte :

- de 24 413 961 droits de vote correspondant aux 24 413 961 actions détenues par TOTAL SE privées de droits de vote en vertu des articles L. 225-111 et L. 225-210 du Code de commerce.